

*Fédération*

Section de Loire-Atlantique

*Syndicale*

Abonnement annuel 2 euros

*Unitaire*

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : [fsu44@fsu44.org](mailto:fsu44@fsu44.org)

## *De la morale, de la justice, et de la pire des politiques*

Certains des sujets de philosophie sur lesquels les candidats au baccalauréat ont eu à réfléchir en ce mois de juin viennent faire écho à la situation sociale et politique à laquelle nous sommes confrontés. Se questionner sur « La morale est-elle la meilleure des politiques ? », dans un contexte où la mise en opposition entre ce qui est efficace et ce qui est juste est érigée en principe de non-choix possible, n'est pas une mince affaire. Les gouvernements qui se succèdent nous ont préparés à une traduction univoque de l'efficacité, qui consiste à affirmer la primauté et le pragmatisme qui serait nécessairement propre de l'économie monétariste et libérale. Les salarié.es sont évalué.es du point de vue du dividende, les retraité.es et les chômeur.ses à l'aune de ce qu'ils pèsent dans l'idéologie déficitaire, les services publics en tant que produits à vendre, ce qui est utile et nécessaire aux un.es et aux autres comme une valeur d'échange. Le principe de l'accumulation monétaire vient priver les citoyen.nes de toute idée de partage ou de distribution, et anéantir la conception d'une politique qui doit d'abord « plier le genou » devant le droit avant que de se prosterner devant la finance.

### **Des élections et des autres façons de faire politique**

Le respect envers le politique, au sens de la capacité à mettre en perspective historique et humaine les décisions prises, en a été ruiné. La faible amélioration de la participation aux élections européennes ne suffit pas à cacher la méfiance et la désaffection des citoyen.nes vis-à-vis des politiques. Le mouvement des Gilets jaunes est venu crier cela : la meilleure des politiques, celle qui doit tendre d'abord à protéger ses administré.es, à leur assurer une vie digne et l'accès à tous leurs droits, a été

Dispensé de timbrage

déposé le 27 juin 2019

**POUR 44**

8 pl de la Gare de l'État  
case postale n°8  
44276-Nantes CEDEX 2



### **SOMMAIRE**

- p 1-2 Édito
- p 2-3 Réchauffement climatique
- p 3 Congrès FSU de Loire Atlantique
- p 4-6 Réforme des retraites
- p 7-8 Services publics : missions impossibles
- p 8 Rencontre avec des syndicalistes palestiniens

abandonnée au profit de la logique monétariste. Et de cela nous ne voulons plus, nous n'en pouvons plus. Des secteurs se mobilisent contre des projets de lois régressifs et inégalitaires, pour dénoncer des conditions de travail et de prise en charge des usagers inacceptables : à l'Éducation nationale, dans les services des Urgences et les hôpitaux, dans les EHPAD, dans le secteur de la petite enfance, dans les services des finances publiques... Il n'est pas facile de maintenir ces mobilisations dans la durée, mais relier ces luttes qui dénoncent au fond la même orientation politique, c'est aussi dire que nous pouvons être des relais les uns des

autres pour (se sou)tenir. Cela est une nécessité alors que les résultats des élections européennes n'auront pas changé le cap des politiques initiées, permettant même à LREM de continuer à faire croire en la légitimité démocratique de ses orientations politiques ultra-libérales. Les annonces sur la réforme des retraites, dossier majeur de la rentrée sociale, sur la réforme de l'assurance chômage, dont les personnes en situation de précarité seront les premières victimes, les privatisations ou les démantèlements de services publics, voici le programme des mois à venir face auquel nous devons bâtir des analyses et des moyens d'action renouvelés.

Cette question de philosophie remet au centre du débat des mots que l'on n'ose parfois plus utiliser. La morale

en est peut-être un que nous devons réaffirmer en tant que philosophie de la nécessaire prise en compte de l'Autre dans toute décision, du jugement sur les conséquences humaines des actes posés. Les mots ne s'usent que si nous les oublions et ils ne se figent que la langue des résignés. Ne nous résignons pas, il y a des voies à prendre, des formes nouvelles à créer, des espaces pour dire non à cet alignement sur le pire. Le référendum sur la privatisation d'ADP, aussi imparfait soit-il, en est une illustration, si les conditions, dont techniques, sont réellement réunies pour sa réussite. Nous devons nous en saisir pour tenter par tous les leviers possibles de stopper le rouleau compresseur libéral.

*Catherine TUCHAIS*

---

## ***Il ne faut pas confondre chaude ambiance et changement de climat***

---

La FSU de Loire Atlantique a soutenu les différentes initiatives des jeunes pour le climat. Au delà d'un enjeu commun à l'humanité, l'importance de la transmission dans les métiers de son champs de syndicalisation la rapproche des préoccupations des jeunes. Bien sûr la section départementale de la FSU ne réduit pas la question des conditions de vie à la seule thématique du climat. Le dérèglement climatique n'est que le symptôme de la violence du rapport de l'Occident à la nature. Les menaces qui pèsent sur la biodiversité, l'air, la préservation des espaces naturels (littoral, milieux humides, paysages, etc.), l'accès à l'eau potable, etc., ne sont pas déconnectées de la question du climat. Et la thématique des conditions de travail rejoint celle des conditions de vie ; la vie comme le travail sont l'objet des mêmes comportements de prédation : exploitation des travailleurs comme de la nature.

### **Un rapport violent à la nature**

En économie, la consommation est un acte qui consiste à détruire un bien pour satisfaire un besoin ; la production découle de l'exploitation de ressources et vise à dégager un Excédent brut d'Exploitation ou profit. Tout est dit !

Et dans la doxa dominante en sciences économiques, des trois facteurs de production que sont le travail, le capital et la nature, la nature est fondue dans le capital pour simplifier les modèles d'analyse ! Elle est donc un impensé de la science économique, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes pour une discipline qui a cherché à singer dès ses origines les sciences de la nature !

L'un des rares économistes du 20e siècle à avoir posé la question de la prise en compte de l'environnement

(concept de bioéconomie), René Passet écrivait en 2011 : « la rationalité économique reposait sur la convention d'une nature avare de ses fruits mais elle-même inépuisable, l'humanité se trouve confrontée aux conditions strictement inverses de la destruction de ses ressources naturelles par des productions excessives ».

La modélisation économique essentiellement centrée sur la mesure des flux ou fruits ignore ainsi les effets sur les stocks. La violence de notre rapport à la nature est donc double : impensé de la problématique de la nature comme ressource en économie que ne vient pas corriger le concept d'externalité (flux involontaire dégagé lors de la production comme la pollution) d'une part, et mécanique de destruction sans fin pour la croissance des flux de richesses dans un monde fini d'autre part.

Enfin, les outils de mesure des richesses qui bornent notre regard conduisent à délaisser tout ce qui n'est pas rentable économiquement (la contemplation des paysages) pour des actes répétés et industriels soumis à la temporalité marchande. Il faudrait travailler plus pour croître plus et gagner plus ! C'est le fameux compromis fordiste.

### **Le Fordisme en crise depuis la moitié des années 60**

Peu de temps avant la première guerre mondiale, Henri Ford développe la première automobile standardisée et accessible au plus grand nombre, la Ford T. Il s'agit là d'une première expérience de production de masse avec son corollaire la consommation de masse, modèle qui allait se généraliser par la suite : les gains de productivité générés par la standardisation des méthodes de production et des biens intermédiaires devaient ainsi être répartis entre plus de profits, plus de salaires et des

## *Il ne faut pas confondre chaude ambiance et changement de climat*

baisses de prix pour investir et consommer plus. Le ralentissement des gains de productivité dès 1965 compromet ce partage. Et toute l'énergie des gouvernants sera depuis consacrée à raviver ce modèle perdu de croissance fondé sur le double déni de la nature humaine et de la finitude des ressources naturelles. Les tentatives de régénération de la dynamique de croissance (gestion à flux tendus avec le toyotisme, délocalisation vers des pays à faible coût de main d'œuvre) ont montré leurs limites. Elles se heurtent désormais à la question environnementale (les flux tendus entraînent une augmentations des camions de livraison sur les routes par exemple). Les jeunes qui ont manifesté pour le climat ne s'y sont pas trompé en dénonçant les modes de production orientés par une vision quantitative dominante, vision qui trouve son résumé dans l'indicateur de richesse qu'est le Produit Intérieur Brut.

### **Pensée unique contre biodiversité**

Le TINA (« There is no alternative ») lancé par Margaret Thatcher s'est diffusé avec succès dans notre pays au cours des années 1990. Les gouvernements ont poursuivi la déréglementation des marchés des capitaux et du travail, avec pour conséquences plus de liberté et donc de pouvoir pour les prêteurs et plus de souplesse dans les contrats de travail et donc de précarité pour les travailleurs. Les gouvernements qui se sont succédé ont ainsi servi le marché contre l'administration de services publics. Désormais le pouvoir tente d'instrumentaliser la question du climat en stigmatisant le mode de vie du consommateur plutôt que le mode de production des entreprises. Derrière le consommateur, c'est le salarié qui est visé, derrière le pouvoir d'achat, c'est le coût du travail qui est dénoncé : la question sociale est alors

présentée comme un obstacle à la question environnementale. Cette position permet d'évacuer la responsabilité du grand capital dans la destruction des conditions de vie et de son environnement.

Grâce à la promotion de la croyance unique et inique dans une croissance économique sans fin, l'extension du domaine du marché pourtant à l'origine des comportements prédateurs vis à vis de la nature se trouve préservée des remises en cause. Ce modèle de croissance est en effet congruent avec un certain ordre économique et social, de forme pyramidale. Le critiquer reviendrait à questionner les fondements de la répartition des richesses. A l'image de l'agriculture intensive qui promeut certaines cultures au détriment d'autres, l'orthodoxie économique n'a de cesse d'écraser les modes de vie alternatifs ou de les phagocyter (exemple de l'auto-stop transformé en marché par les plate-formes collaboratives). De même que la pratique agricole dominante tue la biodiversité, les pratiques politiques et marchandes tentent à étouffer la diversité des formes de vie.

Pourtant le respect de l'environnement n'est pas antinomique avec le progrès social, bien au contraire. L'accès aux cultures, l'élévation du niveau de vie et l'émancipation sociale qui en résulte permettent d'échapper aux logiques de domination par les règles de marché à l'œuvre dans l'alimentaire, le textile ou le transport. Les marches des jeunes pour le climat interpelle ainsi nos modes de pensée convenus et appelle à une autre organisation économique et sociale.

*Thierry LE BIHAN*

## **Congrès départemental FSU de Loire Atlantique**

**7 et 8 novembre 2019**

La FSU de Loire Atlantique va tenir son **congrès départemental à Nantes les 7 et 8 novembre 2019**. En décembre, c'est le congrès national de la FSU qui se réunira à Clermont Ferrand. Lors de notre congrès départemental, nous aurons à préparer nos travaux sur les quatre thèmes de congrès (Thème 1 : Éducation, formation, culture et recherche ; thème 2 : fonction publique et service public ; thème 3 : transition écologique, droits humains, justice sociale ; thème 4 : syndicalisme)

En amont de ce congrès, nous aurons à procéder aux votes nationaux et locaux. Dans la continuité de la dynamique mise en place en 2016, la section fédérale de Loire-Atlantique a décidé d'organiser un vote d'orientation spécifique au département, pour continuer

notre travail d'élaboration collective à l'interne entre tendances de la fédération comme à l'externe dans le lien avec les autres organisations syndicales. Cette orientation s'inscrit dans le souci permanent de faire vivre et de redonner souffle au syndicalisme de transformation sociale et ainsi nourrir à nouveau de l'espoir.

**Les votes auront lieu du 20 septembre au 12 octobre 2019**. Il y aura à voter sur le rapport national d'activités, le rapport départemental d'activités, ainsi que sur l'orientation nationale et l'orientation départementale (4 votes). Vous recevrez les documents pour le vote vers la mi-septembre.

*Catherine TUCHAIS*

## Travailler plus longtemps pour des pensions plus faibles

La retraite par points doit s'appliquer en 2025. Jean-Paul Delevoye présentera ses conclusions sur le projet de réforme à la mi-juillet, après un rapport d'étape en mai, afin que le gouvernement lance le débat parlementaire en septembre.

Le mercredi 12 juin, le Premier Ministre a affirmé que « l'acte II du quinquennat sera celui de la justice sociale » : nous sommes donc rassuré.e.s ! Agnès Buzin, ministre en charge des retraites, a présenté l'ossature de ce qui sera la grande réforme par points. En réalité, une période anxiogène commence, surtout pour les futur.e.s retraité.e.s de la prochaine décennie.

### Bilan des réformes passées annonciatrices de nouvelles régressions

Le Président de la République affirme maintenir le cap, c'est à dire amplifier la politique régressive de ses prédécesseurs appliquée depuis près de 30 ans. Les 17 millions<sup>1</sup> de retraité.e.s ont subi, notamment depuis 2014, une aggravation accélérée de leur situation selon une étude (citée dans la note) qui dresse un état des lieux inquiétant.

En 2017, en moyenne, les retraité.e.s de droit direct (retraites de base plus complémentaires dans le privé, pensions des fonctionnaires) percevaient 1 381€ de pension brute par mois (donc plus faible, en net). Le principe, lors de la création de la Sécurité Sociale à la Libération, de ne pas soumettre à cotisations les pensions, issues de cotisations, a été remis en cause par un « petit » 1% maladie au 1-1-1981... conservé malgré le printemps 1981 et passé à plus de 3% rapidement. Puis d'autres surtaxes vinrent<sup>2</sup>. Soit un total de 9,1% de taxes pour la plupart des retraité.es. En moyenne, les retraité.es de droit direct perçoivent environ 1 300€ de pension nette avant prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. *Cependant, les pensions seraient toujours beaucoup trop élevées pour le gouvernement E. Philippe-E. Macron !*

En 2017, l'âge moyen de départ en retraite a franchi le seuil de 62 ans. Les contraintes liées aux décotes et à l'exigence d'annuités pour une retraite à taux plein ont obligé nombre de récent.es retraité.es à prendre leur retraite après l'âge légal. *Mais c'est encore trop tôt pour le gouvernement qui vise une retraite effective à 65 ans !*

Enfin, en 2017, les femmes ont en moyenne pris leur

retraite 6 mois plus tard que les hommes afin de compenser partiellement des parcours professionnels plus discontinus. L'écart entre les pensions des femmes et celles des hommes a atteint 38,3% ! Les pensions brutes de droit direct des femmes s'élèvent à 1 096€ (1 777€ pour les hommes). *La retraite à points sans correctifs familiaux accentuera ces inégalités.*

Actuellement, si l'on tient compte des dispositifs de solidarité (44 milliards d'euros) et des pensions de réversion, les retraité.es de France métropolitaine perçoivent une pension totale brute de 1 649€ (1 547 € nets)<sup>3</sup>. Une réforme totale sera l'occasion de diminuer considérablement les mesures de solidarité et de soumettre les réversions à des conditions d'âge, de ressources et de taux très défavorables.

*En une dizaine d'années, le taux de remplacement, c'est à dire le rapport entre les pensions et les derniers salaires est passé de 81% à 75%. Le gouvernement E.*

*Philippe-E. Macron veut accélérer ce mouvement de régression en remplaçant le système actuel par un autre dont l'État aurait toutes les commandes.*

La prochaine réforme sera pire !

Elle sera radicale et dure pour les retraité.es. Les grand.es perdant.es seront les plus modestes, les femmes et les fonctionnaires. Après les réformes de 1993 (secteur privé), 2003 (Fonction Publique : 40 annuités, décotes-surcotes, mais

maintien de la référence aux 6 derniers mois), janvier 2014 (pour tou.te.s : 62 ans, 43 annuités, annulation de la décote pour une activité jusqu'à 67 ans !), la réforme dont le vote est prévu en 2020 prendra en compte toute la vie professionnelle et pénalisera ou gratifiera autour d'un âge pivot (64 ans dans un premier temps).



<sup>1</sup> Selon une étude du service des enquêtes et statistiques pour le Ministère des Solidarités et de la Santé en 2017, les retraité.e.s de « droit direct » étaient 16,2 millions. Avec les bénéficiaires de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ex-minimum vieillesse) ou de la seule réversion, auxquels il faut ajouter 110 000 retraité.es supplémentaires par an, on atteint 17 millions de retraité.es en 2019

<sup>2</sup> CSG en 1991, CRDS en 1996, CASA en 2014, CSG à 8,3% en 2018

<sup>3</sup> « Le gouvernement s'apprête à démonter ce dispositif pour le réinsérer dans le futur régime de retraite universel par points. Même si la juxtaposition actuelle de 42 régimes crée des injustices, l'étude de la DREES montre qu'il y a beaucoup à perdre en cassant la mécanique actuelle, notamment pour les travailleurs modestes et les mères de famille nombreuse » selon le quotidien *Les Echos* du 7 juin 2019.

# Travailler plus longtemps pour des pensions plus faibles (suite)

### Une communication gouvernementale habile

Le gouvernement communique beaucoup sur le bonus pour prolongation d'activité après 64 ans et sur le fait que l'âge légal de départ en retraite sera maintenu à 62 ans. La ministre A. Buzin a osé affirmer que cet âge légal à 62 ans « permet simplement à ceux qui le souhaitent à un moment de dire stop. Je suis fatigué, je veux partir à la retraite. » C'est avouer que seule une minorité pourra s'offrir cette possibilité, à ses risques et périls. D'autre part, ce ne sera pas si simple de renoncer à une retraite complète puisque E. Philippe a été clair : celles et ceux qui partiront avant 64 ans seront pénalisés par une décote, un malus, probablement de moins 5% par an. Agnès Buzin explique que cela est normal car 64 ans devient un âge pivot pour « un système équilibré financièrement. » E. Philippe préfère utiliser un terme plus élégant en parlant « d'âge d'équilibre ».

Le système proposé devait être « simple, unique ». « Un euro cotisé donnera à tous les mêmes droits » disait le Président de la République. Nous voyons maintenant qu'en ajoutant des conditions d'âges très pénalisantes, la retraite par points se complexifie, d'autant plus que déjà certaines catégories ont obtenu que leurs bonifications d'années seront maintenues (policier.es, militaires...). Mais d'autres professions ont aussi des servitudes, sont dangereuses, stressantes et seraient en droit d'exiger des compensations.



### Des objectifs redoutables

En réalité la réforme aura deux objectifs : comprimer les dépenses de retraites, obliger les actives et actifs à différer leur départ en retraite à 64, 65 ans, ou plus. Cela alors que les seniors trouvent difficilement un emploi et sont mis en concurrence avec des plus jeunes. Un chômage massif a l'avantage, pour tout gouvernement, de freiner les revendications, notamment salariales et d'entraver les possibilités d'actions contre une politique anti-sociale.

Les enjeux financiers sont énormes. En 2017, la totalité des dépenses de retraite (indépendant.es, salarié.es du privé, fonctionnaires... Assurance Vieillesse, RSI, MSA, Caisses complémentaires...) a représenté le premier poste de dépenses de la protection sociale avec 314 milliards d'euros de pension (13,7 % du PIB). Pour

le pouvoir en place, démanteler ce qui représente plus de la moitié du budget de la Sécurité Sociale, c'est espérer démanteler l'ensemble de la Sécurité Sociale. Nous sommes prévenu.es !

### Que vont devenir les retraité.es ?

La situation est stressante, anxiogène pour les personnes actives et pour les retraité.es. Les un.es et les autres posent des questions légitimes... aux réponses sous réserve d'annonces surprises.

### Les retraité.es actuel.les sont-elles et ils concerné.es ?

Bien sûr, elles et ils ne seront pas directement impacté.es par une éventuelle réforme. Leur retraite brute est acquise. Une reconversion de leurs trimestres d'activité en points n'aurait donc aucun sens. L'arme la plus radicale est de ne pas revaloriser les pensions.

Michel Sapin en 2002 puis, suite à la réforme M. Touraine-J. M. Ayrault supprimant la garantie de revalorisation des retraites, M. Valls ont décidé : quasi aucune augmentation depuis 2012 et au moins jusqu'en 2020. Sans sursaut revendicatif encore plus vigoureux, les retraité.es continueront à subir les

mêmes punitions.

Les actives et actifs dont la date de départ en retraite est située quelques années avant 2025 devront prendre des décisions lourdes de conséquences financières. En effet certain.es vont être tenté.es de partir en retraite avant 2025, quitte à subir une décote dans le cadre du régime actuel. Mais il y aura sans doute une période transitoire permettant seulement à celles et ceux né.es avant 1963 de poursuivre leur activité professionnelle et de gagner quelques trimestres. Se posera le difficile contrôle de la conversion de leurs trimestres d'activité en points pour les autres.

### Comment sera calculé le montant des pensions ?

En principe sont concernées les générations nées depuis 1963 et à partir de 2025.

Les carrières discontinues, les entrées tardives dans l'emploi, les périodes de chômage seront directement sanctionnées puisque le calcul des points est proportionnel au niveau de rémunération selon la valeur d'achat annuelle de chaque point. Toute année

# Travailler plus longtemps pour des pensions plus faibles (suite)

manquante sera pénalisante.

Le mode de calcul des retraites complémentaires par points du privé est pervers : le coût d'acquisition de chaque point à capitaliser (la valeur d'achat) est indexé sur l'évolution du salaire horaire moyen des salarié.es du privé, + 2% en moyenne par an. Cette augmentation n'est pas réelle pour beaucoup subissant temps partiels imposés, précarité, chômage. En revanche le rendement en terme du montant du point pour la future pension (le service du point) est indexé sur les prix. Tout simplement parce que l'évolution des salaires horaires est supérieure celle des prix. Les quelques repères, les quelques garanties dont bénéficient les régimes de retraites complémentaires vont être supprimés. Car, dans le système universel par points, le gouvernement décidera seul d'augmenter la valeur d'achat et de baisser le service du point pour que globalement l'ensemble du montant des retraites ne dépasse pas 14% du PIB. Ce système est appliqué en Suède avec une baisse des pensions par deux fois.

Les futur.es retraité.es auront le choix de partir avant 64 ans en subissant un malus ou décote de 5 à 10% ou bien de partir après 64 ans avec un bonus ou surcote de 5% ou plus. Pour la plupart l'âge légal à 62 ans n'a plus de signification et l'âge pivot ou d'équilibre, provisoirement à 64 ans, devient la référence majeure.

Les fonctionnaires, pénalisé.es depuis près de 20 ans, seront les grand.es perdant.es.

Si la réversion des fonctionnaires devait pour la première fois être soumise à des conditions d'âge et surtout de ressources la plupart des veuves et veufs ne toucheraient rien ou très peu.

L'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires est bloquée depuis près de 20 ans. Le décrochage des traitements des fonctionnaires par rapport aux prix est une mesure discriminatoire décidée par les gouvernements successifs, mais soi-disant pour la bonne cause, la réduction du déficit de l'Etat ! Les campagnes de dénigrement des fonctionnaires ont eu raison de leur combativité. Si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation ou le montant du salaire horaire moyen du privé la base de calcul des pensions serait beaucoup plus élevée.

Le taux de remplacement des pensions des fonctionnaires par rapport à leurs derniers traitements était de plus de 81% en 2006, supérieur à celui des salarié.es du privé. En 2017, il était légèrement inférieur à 75%, au-dessous de celui de celles et ceux du privé. Avec la retraite par points la situation des fonctionnaires

va empirer, pour deux raisons. Elles et ils avaient l'avantage que la base de calcul de leur pension reposait d'abord sur l'indice atteint lors des 6 derniers mois. C'est à dire pour chacun.e le maximum possible. En passant à la prise en compte de tous leurs traitements ou, éventuellement de leurs salaires dans le privé, elles et ils seront extrêmement perdant.es. D'autre part, si les rémunérations dans le privé sont relativement homogènes pendant toute la vie professionnelle, pour les fonctionnaires les traitements les débuts de carrière sont très faibles et augmentent grâce aux promotions, aux concours. La moyenne globale est donc nettement inférieure aux traitements des 6 derniers mois. Enfin, l'exigence de diplômes, les concours de titularisation font que l'entrée en fonction est tardive privant les fonctionnaires de nombreuses années d'acquisition de points pour la retraite.

\* \* \*



L'heure n'est pas à la résignation mais à l'action pour contrer ces projets gouvernementaux.

Pendant un an et 8 mois de fausse concertation, J-P. Delevoye a bien réussi sa mission : neutraliser les réactions hostiles, préparer l'opinion publique à des mesures de régression sociale. Les conclusions rassurantes qu'il présentera à la mi-juillet n'engageront que lui. Le gouvernement défendra son projet de réforme au début de l'automne en voulant faire oublier qu'il jouera sur tous les paramètres pour diminuer les futures pensions. Son intérêt sera d'aller vite avant les analyses critiques contre la nocivité de son projet. La riposte n'aura lieu que si le monde du travail comprend les enjeux.

Bernard COLOU

# Services publics : missions impossibles et grande braderie

## Cris cassés

Malgré le mouvement des Gilets jaunes qui n'a eu de cesse de pointer les inégalités creusées depuis des décennies par une politique de privatisations, de coupes budgétaires, de suppression de postes, de fermetures de gares, d'hôpitaux, d'écoles... Macron et son gouvernement continuent sans relâche et sans états d'âme la mise en œuvre du démantèlement des services publics. Sa larmoyante litanie sur le « capitalisme devenu fou » est d'une indécence inouïe de la part de celui qui symbolise aujourd'hui (d'autres l'ont fait hier) l'abandon par l'Etat de son rôle nécessaire dans la préservation de l'intérêt général. Pierre Bourdieu décrivait dans *Contre-feux* « la destruction d'une civilisation, associée à l'existence du service public, celle de l'égalité républicaine des droits, droits à l'éducation, à la santé, à la culture, à la recherche, à l'art, et ... au travail ». Nous y serons si nous baissons la garde. Mais tenir épuise quand la seule réponse est au mieux l'ignorance, au pire le mépris.

Les mouvements sociaux, les cris d'alertes lancés partout en France n'en finissent pas de le dire : les services publics sont en décrépitude, et ceux qui les portent encore à bout de bras, de convictions et de professionnalisme n'en peuvent plus. Cent vingt et un services d'urgences en grève en France et à Nantes une grève reconductible annoncée par les infirmier.es du bloc opératoire des Urgences ; des professeurs qui ne savent plus comment se faire entendre, allant jusqu'à la grève de surveillance des épreuves du baccalauréat et du brevet malgré leur souci de faire passer avant toute chose l'intérêt des élèves ; un nombre de suicides à la SNCF qui commence à rappeler avec inquiétude le drame de France Télécom ; des agents de pôle emploi pressurisés et menacés par des missions accrues de contrôle...

## Emballages différents pour objectif unique

Réorganisation à coup de fusion ou de suppression de missions des services de l'Etat sur le territoire national, privatisation de secteurs publics stratégiques, austérité budgétaire, coupe dans les effectifs, remise en cause du statut de la fonction publique : il y a une logique unique à l'œuvre dans les réformes et projet de loi en cours que la méthode par actes épars ne doit pas faire oublier. C'est pour cette raison que la FSU de Loire Atlantique, en lien avec les luttes des champs qui sont les siens – éducation, emploi, jeunesse et sports, environnement... – faisant le constat de l'unicité des enjeux touchant à la défense de services publics de qualité et protecteur de ses personnels et de ses usagers, a décidé d'apporter dans un cadre intersyndical son soutien aux personnels des urgences de Nantes. C'est aussi pour cette raison qu'il nous a semblé important, toujours dans un cadre intersyndical, de porter une analyse sur les enjeux de la participation au recueil de signature pour la mise en place du référendum sur la privatisation des aéroports de Paris.

Car il y a dans ce projet un signal grave pour tous les services publics, et le symbole fort de la dérive ultra-libérale de l'Etat. Cette privatisation si elle a lieu laissera le champ libre pour la mise au marché d'autres services dont les enjeux sont a priori moins stratégiques. La privatisation d'ADP c'est un bout de France cédé au privé, et c'est faire fi de la nécessité d'une régulation forte dans le cadre d'une vision politique élargie des transports et de leur répercussion écologique. ADP c'est un service public qui réunit le contrôle des frontières, l'aviation

civile, les douanes et la sûreté aérienne, quatre fonctions régaliennes au cœur des politiques publiques. On a vu ce qu'a donné la privatisation des concessions autoroutières : pas plus d'efficacité ni d'investissement, encore moins de baisse de prix pour les usagers. Voici la résultante des petits arrangements entre amis traduits dans la loi Pacte, symbole même du capitalisme fou, promulguée par Macron en mai dernier. Une privatisation de plus qui permet aussi de briser le modèle social appuyé sur des services publics porteurs de politiques publiques fortes et redistributrices. C'est « grande braderie » et « bon débarras » pour celui qui déteste la fonction publique et rêve d'une nation d'entrepreneurs débridés. Française des jeux privatisée ? Derrière c'est la politique publique du sport qui tombe, permettant le démantèlement des services et des agents qui en portaient la mission. Désengagement d'Engie ? C'est la fin d'une politique publique de l'énergie alors que l'enjeu écologique est la aussi énorme.

On imagine bien qu'un gouvernement capable de livrer ces fonctions stratégiques au privé ne fera pas grand cas de politiques publiques moins régaliennes, comme les politiques éducatives ou sociales. Cette politique de l'abandon au marché, en particulier dans la politique économique et industrielle, fait des victimes sur tous les fronts. Les salariés de France Télécom hier — dont le procès, triste hasard, s'est ouvert en mars dernier — de général Electric, d'Ascoval aujourd'hui, de Renault demain... en savent quelque chose quand le laisser faire gouvernemental les a laissés dans les griffes de grands groupes privés au moins pire indifférents à leur sort, au plus pire maltraitants.

## Vente à la découpe

La circulaire du 12 juin sur la réforme territoriale de l'Etat précise le grand essorage des administrations centrales et déconcentrées. Les réorganisations incessantes sont une stratégie managériale pour casser les collectifs de travail et les métiers. C'est le management qui a ravagé les salarié.es de France télécom/orange et qui commence à toucher les salarié.es de la SNCF. La réorganisation de l'Etat dans les territoires, telle que prévue par cette circulaire, annonce l'émiettement des services et des corps. L'avenir des services locaux de la jeunesse et des sports l'illustre de façon criante : le transfert des agents des DRDJSCS dans les DSDEN et Rectorat est prévu non pas dans le cadre d'un pôle éducatif interministériel que nous appelions de nos vœux mais au gré des volontés des préfets, variables d'une région à l'autre. Cela permettra de surcroît à l'ordre préfectoral de prendre pied dans les rectorats, et d'entamer encore plus le démantèlement voulu de la sphère publique de l'éducation.

Cette circulaire donne comme unique réponse aux demandes de services publics de proximité ressorties des mouvements des Gilets jaunes, la création d'ici à 2022 des « *endroits où l'on puisse trouver une solution aux problèmes* » - dit le président Macron lors de sa conférence de presse d'avril dernier - soit des maisons de services au public qu'il souhaite rebaptiser « *France service* », dans chacun des 2054 cantons que compte la France. On ne peut être dupe : c'est une façon de réduire les voilures en

## ***Services publics : missions impossibles et grande braderie (suite)***

transformant les agents en fonctionnaires fonctionnant, sans métiers ni identité.

### **Agents au rabais**

Après la destruction du statut des cheminots, Macron s'attaque à celui de tous les fonctionnaires. Au-delà de l'atteinte au statut, il est nécessaire de regarder en quoi cela est aussi une arme de destruction massive du service public. Le projet de loi de « transformation de la fonction publique » (Dussopt), en cours d'examen par le sénat, en s'attaquant au statut de la fonction publique, est un acte de plus dans l'abandon de politiques publiques dignes de ce nom. Suppression de postes, généralisation du recours aux contrats précaires, c'est-à-dire à des agents avec des salaires de misère et des conditions de travail sous pression ; destruction de métiers et de corps pour soumettre les agents à la polyvalence et à la transférabilité. Il s'agit d'un démembrement en règle de la fonction publique, inséparable du travail de démantèlement des services publics. Il annonce également un plan de départs volontaires massifs pour les fonctionnaires, des rémunérations dites « au mérite »... Le plan de départ devrait être accompagné de « reconversions », ou de « détachement d'office aux organismes de droit privé » quand un service aura été privatisé. La boucle est bouclée.

Tout cela relève d'une stratégie politique pour rendre impossibles les missions. Réduire les moyens des services

publics et de ses agent.es à peu de chagrin est l'arme trouvée par ce gouvernement dans la continuité des précédents pour justifier ensuite leur privatisation. L'objectif est clair : spéculer sur le patrimoine de ceux et celles qui n'en ont pas. Ce projet de loi a un objectif : mettre fin au statut, celui-là même qui permet aux agent.es des services publics de remplir leur mission auprès des usager.es dans les conditions les meilleures, avec impartialité et continuité, et sans pression de résultats calculés en termes d'économie sur le dos des plus fragiles.

### **La monnaie de la pièce**

La Loi de transformation de la Fonction Publique, les lois de finance, l'objectif de rendre plus poreux les statuts, les destructions d'emploi public précarisent chaque jour un peu plus dans un pays qui se fracture. Cette régression sociale sera bientôt amplifiée par la casse du système des retraites, et celui de l'assurance chômage.

Nous avons à continuer nos actions, à débattre sans relâche, et à nous emparer des leviers qui existent. L'intérêt de la participation aux signatures pour la mise en place du référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'ADP réside dans cette possibilité à se saisir d'un outil constitutionnel rétablissant la démocratie quand ceux qui sont sensés la faire fonctionner se refusent à représenter une grande partie des citoyen.nes.

## ***Rencontre avec des syndicalistes palestiniens***

Les organisations syndicales départementales CGT, FSU, Solidaires et les associations Association France-Palestine Solidarité, les Amis d'Abu-Dis ont organisé le jeudi 18 avril un débat avec des syndicalistes palestiniens du GFIU (General Federation of Independent Unions).

Le GFIU a plusieurs particularités importantes : il est indépendant du Hamas et du Fatah et s'affiche comme profondément laïque. Ces deux éléments de sa charte syndicale ne facilitent pas son implantation locale, son développement. Les militant.es syndicaux ont expliqué leurs difficultés à exercer leurs mandats, à mener des luttes inscrites dans la durée sans avoir à subir la répression, les interdictions à se mobiliser et à manifester... Leurs principales revendications concernent les conditions de travail : un.e salarié.e palestinien.e peut se voir refuser d'aller à son travail pendant plusieurs jours sur simple décision de l'État d'Israël – et l'augmentation de salaires, ces derniers

étant extrêmement bas. Ils-elles ont expliqué devoir payer une double cotisation : l'une au GFIU et l'autre à un syndicat israélien, obligation inscrite dans la loi car l'État d'Israël délivre les autorisations de travail aux travailleur.ses palestiniens sous couvert de cotisation syndicale. Il convient de préciser qu'évidemment le syndicat israélien ne défend à aucun moment les travailleur.ses palestiniens. Cette soirée était suivie le lendemain d'une visite intersyndicale à la centrale électrique de Cordemais, actée depuis plusieurs semaines. La veille de la réunion du jeudi, elle était annulée au motif bien aidant du plan Vigipirate.

Cette soirée a permis de créer des liens entre travailleur.ses, syndicalistes, de comprendre l'importance du syndicalisme dans la lutte contre le colonialisme, et de vérifier que les luttes dans d'autres pays permettent d'appréhender différemment les nôtres.

*Bernard VALIN*

### ***Dates à retenir***

**Le congrès départemental de la FSU de Loire Atlantique  
aura lieu les 7 et 8 novembre 2019 à la Maison des Syndicats.**